

L'ÉDITO

par Emmanuel HUET

Un mot pas anodin

C'est un acte de terrorisme, a déclaré le parquet fédéral : la revendication du groupe État islamique a confirmé le propos.

Cette qualification des faits et la notion de terrorisme sont loin d'être anodines. Elles vont, dans la foulée, déclencher une série de mécanismes judiciaires et sécuritaires. Mais aussi impacter l'opinion publique, le ressenti des victimes et les réactions politiques.

Il y a bien plus qu'une nuance entre une violente cavale meurtrière qui a conduit au meurtre de trois - ou quatre - personnes et un véritable acte de terrorisme.

Une fois la pression médiatique et l'émotion retombées, ce sont les parlementaires qui vont réclamer des comptes (et des têtes ?). L'efficacité de la Sûreté de l'État avait déjà été remise en question par la commission d'enquête sur les attentats de Bruxelles. Va-t-on en reparler ? Et la liberté conditionnelle ? Et le congé pénitentiaire ? Évidemment que le sujet va resurgir dans les débats. Avec quelles conséquences ? Peut-être que le gouvernement actuel, qui pratique une politique de droite, pourrait être tenté de resserrer ces

mesures permettant aux détenus en fin de peine de mettre en œuvre leur réinsertion. Car les réseaux sociaux ont déjà condamné ces mesures qui « laissent des criminels en liberté ».

Le modus operandi et la radicalisation de Herman ont donc permis aux autorités judiciaires de qualifier les faits d'attentat terroriste. Et pour les victimes, c'est aussi important. Elles vont pouvoir bénéficier du statut national de victimes, avoir leurs frais médicaux et psychologiques remboursés, obtenir une pension d'invalidité. C'est d'ailleurs un des combats mené par les proches des victimes tombées lors de la fusillade de 2011 à Liège. L'acte n'avait pas été reconnu comme un attentat. Et, pour les victimes, cela fermait toute une série de portes et de reconnaissances.

Avec cette qualification d'attentat, on sait que les trois personnes tuées ce mardi à Liège ne sont pas tombées sous les balles d'un déséquilibré mais d'une personne qui avait décidé de s'attaquer à notre État, à notre démocratie dans le but de la déstabiliser, de faire monter la peur.